

BUDGET PRIMITIF 2025

Présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retracant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la Commune www.mairie-ris-orangis.fr

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle

91130 Ris-Orangis

T. 01 69 02 52 52

F. 01 69 02 52 53

Contact@ville-ris-orangis.fr

I - Éléments de contexte :

Les principales mesures prévues par le projet de Loi de Finances 2025, le contexte International, national et local ont été détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires 2025, disponible sur le site internet de la commune de Ris-Orangis après son adoption.

Comme les années précédentes, ce budget ne prend pas en compte la reprise des résultats antérieurs. Aussi, un budget supplémentaire sera nécessaire après le vote du compte administratif de 2024.

II - Priorités du budget 2025 :

Le budget 2025 est le dernier budget voté de ce mandat. Nous maintenons notre ambition pour atteindre nos objectifs en matière de transition écologique et sociale. Nous achevons le programme municipal de ce mandat en accord avec nos engagements à travers notamment la rénovation et la construction de nouveaux équipements publics pour préparer sereinement l'avenir de notre ville malgré l'incertitude sur le plan politique et économique en France ainsi qu'un contexte international très incertain.

A l'instar des budgets précédents, nous réaffirmons nos principaux engagements et nos priorités pour ce budget 2025 :

- ✓ Maintenir un haut niveau de service public,
- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité (pour rappel : zéro hausse des taux de la fiscalité locale depuis 2010),
- ✓ Garantir un soutien financier aux acteurs associatifs,
- ✓ Maintenir le cap sur les projets permettant une bifurcation écologique
- ✓ Maîtriser et contenir l'évolution de nos coûts de fonctionnement tout en garantissant un service public de qualité.

Ce budget comme les précédents permet de déployer les moyens de nos politiques publiques sans dégrader notre endettement. Ce mandat aura permis un large désendettement tout en ayant investi massivement pour l'avenir de notre ville. **Ainsi durant ce mandat, la ville s'est désendettée de 15,5% de son stock de dettes soit une baisse de -5,5M€ alors que la Ville aura investi sur ces 6 années 45,7M€ (y compris 2025). La dette par habitant a baissé de 19,5% passant de 1 222€ à 984€. Alors que l'enjeu de l'endettement national devient un obstacle pour le financement des services publics et la décarbonation de l'économie, notre ville a pu démontrer sur ce mandat grâce à une gestion saine et la recherche de financements, que l'on pouvait investir fortement tout en diminuant son endettement.**

Ce budget présente donc les moyens de l'action municipale pour répondre aux objectifs de cette mobilisation avec les moyens déployés dans nos missions diverses et variées.

RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

III - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

➤ Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement, sont en augmentation de + 4,61% par rapport au Budget Primitif 2024, s'établissent à **43 308 530,00 €**.

Le tableau ci-après illustre l'évolution des recettes de fonctionnement de 2025 par rapport au Budget Primitif 2024 (hors budget supplémentaire et décision modificative).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Variation %
013	Atténuations de charges	352 516,00 €	413 000,00 €	60 484,00 €	17,16%
70	Ventes de produits fabriqués - Prestations de services	2 609 459,98 €	3 289 571,00 €	680 111,02 €	26,06%
73	Impôts et taxes	8 093 421,00 €	8 307 986,00 €	214 565,00 €	2,65%
731	Fiscalité locale	21 592 600,00 €	22 333 511,00 €	740 911,00 €	3,43%
74	Dotations, subventions et participations	8 066 129,00 €	8 139 008,00 €	72 879,00 €	0,90%
75	Autres produits de gestion courante	200 089,00 €	336 214,00 €	136 125,00 €	68,03%
Total des recettes de gestion courante		40 914 214,98 €	42 819 290,00 €	1 905 075,02 €	4,66%
76	Produits financiers	7 200,00 €	300,00 €	- 6 900,00 €	-95,83%
77	Produits exceptionnels	50 489,00 €	50 500,00 €	11,00 €	0,02%
78	Reprise sur amortissements et provisions	15 512,02 €	22 208,00 €	6 695,98 €	100,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		40 987 416,00 €	42 892 298,00 €	1 904 882,00 €	4,65%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	412 718,00 €	416 232,00 €	3 514,00 €	0,85%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		412 718,00 €	416 232,00 €	3 514,00 €	0,85%
Total général des recettes de fonctionnement		41 400 134,00 €	43 308 530,00 €	1 908 396,00 €	4,61%

La fiscalité :

Le produit de la fiscalité directe (compensation de la taxe d'habitation et des taxes foncières) est évalué à 18,45 M€. (Hors effet du coefficient correcteur pour garantir le maintien du produit de TH). La fiscalité des

Les dotations de l'Etat :

Les dotations constituent l'essentiel des concours financiers pour notre commune :

- La dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) dont la prévision s'établit à 3 150 000,00 € soit une augmentation de + 1,16 % soit + 36 000,00 € par rapport à celle de la prévision budgétaire 2024.
- La dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) dont la prévision s'établit à 1 380 000,00 € soit une augmentation de + 6,69 % soit + 86 549,00 € par rapport à celle de 2024.
- Le fonds de Solidarité Région Ile de France (F.S.R.I.F) dont la prévision s'établit à 1 380 000,00 € soit une augmentation de + 12,71 % soit + 155 565,00 € par rapport à celle de 2024.
- Le Fonds de Péréquation des Ressources communales et Intercommunales (FPIC) dont la prévision s'établit à 443 000,00 € en augmentation de + 15,36 % soit + 59 000,00 € par rapport à celle de 2024.

D'autres recettes de ce chapitre :

- Les recettes du marché alimentaire dont la prévision s'établit à 360 000,00 € en augmentation de + 12,50 % soit + 40 000,00 € par rapport à celles de 2024.
- Les taxes additionnelles aux droits de mutation dont la prévision s'établit à 850 000,00 € en augmentation de + 6,25% soit + 50 000,00 € par rapport à celle de 2024.

Les participations de l'Intercommunalité :

Une ressource nous est attribuée par la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart dont la ville est membre.

- L'attribution de Compensation (A.C.) : son montant a été fixé à 6 484 986,00 € identique par rapport à 2024.

Le produit des services :

Les recettes générées par les tarifs appliqués en contrepartie des services à la population délivrés par la commune (restaurant scolaire, Centre de loisirs, Céles remboursement de frais, redevances du domaine public...) s'établissent à 3 289 571 € soit une augmentation de + 26,06 % soit + 680 111,00 € par rapport à 2024.

Les autres produits de gestion courante :

Ces recettes sont constituées par les ~~en date du 1er juillet 2025~~ ~~revenus des immeubles (logements de gardiens, enseignants, associations)~~ par des produits divers de gestion courante, (mises en fourières de véhicules, charges des logements de gardiens) s'établissent à 336 214,00 € soit une augmentation de + 68,03% soit + 136 125,00 € par rapport à 2024.

Les autres recettes :

Elles sont constituées essentiellement des participations que nous recevons dans le cadre de nos politiques contractuelles avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), l'Etat (Emplois aidés), la Région et le Département. En augmentation de +0,05 %, ces recettes s'établissent en prévision à 3 186 360,00 €.

➤ Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Le budget étant par définition équilibré, les dépenses de fonctionnement évoluent également en augmentation et s'établissent à **43 308 530,00 €**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Variation %
011	Charges à caractère Général	10 067 124,00 €	10 102 432,00 €	35 308,00 €	0,35%
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 950 000,00 €	26 868 214,00 €	918 214,00 €	3,54%
014	Atténuations de produits	252 000,00 €	200 000,00 €	- 52 000,00 €	100,00%
65	Autres Charges de gestion courante	2 398 231,00 €	2 370 837,00 €	- 27 394,00 €	-1,14%
Total des dépenses de gestion courante		38 667 355,00 €	39 541 483,00 €	874 128,00 €	2,26%
66	Charges financières	994 176,00 €	676 219,00 €	- 317 957,00 €	-31,98%
67	Charges spécifiques	22 000,00 €	15 000,00 €	- 7 000,00 €	-31,82%
68	Dotationx aux provisions, dépréciations	102 721,00 €	100 000,00 €	- 2 721,00 €	-2,65%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		39 786 252,00 €	40 332 702,00 €	546 450,00 €	1,37%
023	Virement à la section d'investissement	988 565,00 €	2 249 919,00 €	1 261 354,00 €	127,59%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	625 317,00 €	725 909,00 €	100 592,00 €	16,09%
Total général des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 613 882,00 €	2 975 828,00 €	1 361 946,00 €	84,39%
Total général des dépenses de fonctionnement		41 400 134,00 €	43 308 530,00 €	1 908 396,00 €	4,61%

Les charges de personnel :

Les charges de personnel sont en hausse du fait, notamment de nombreuses décisions en faveur des agents des collectivités locales. La masse salariale de la Ville s'élève au BP 2025 à 26,86M€ soit une progression de + 3,54 % par rapport au BP 2024.

L'évolution de la masse salariale progresse structurellement chaque année en fonction du glissement vieillesse technicité (GVT) et résulte aussi des choix de gestion de la collectivité en régie de nombreux services importants, avancement de grade, promotion interne) mais également d'obligations réglementaires (organisation d'élections, versement de la NBI avec la nouvelle géographie des quartiers prioritaires, des astreintes, des heures supplémentaires ...) et des mesures nationales.

La ville au travers du personnel municipal s'attache à une amélioration permanente de la qualité des services rendus. Elle mène une réflexion constante sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite et accroît la polyvalence afin d'assurer le service public tout en limitant les coûts supplémentaires.

La gestion des ressources humaines menée par la ville repose sur :

- Une politique sociale,
- Un environnement réglementaire et statutaire contraint,
- Les effectifs du personnel.

Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante :

Le chapitre des charges à caractère général recense les crédits d'interventions des services pour décliner les différentes actions municipales en faveur de nos concitoyens. Il regroupe les dépenses les plus générales et diverses du fonctionnement courant de la Ville. Il représente le deuxième poste de dépenses le plus important après la masse salariale.

Les charges à caractère général sont en augmentation de + 0,35% soit une hausse de + 35 308,00 € par rapport au Budget Primitif 2024 et qui se composent principalement :

- des combustibles ;
- du carburant ;
- de l'alimentation ;
- des contrats de prestations de services ;
- de la maintenance et des locations diverses ;
- de l'entretien et réparation des biens meubles et immeubles ;
- des annonces et insertions ;
- des frais de nettoyages dans les bâtiments ;
- des assurances ;
- d'achat de matériaux pour l'entretien des bâtiments publics fait en régie ;
- des frais téléphoniques ;
- des frais l'affranchissement.

Certaines dépenses sont liées à des contrats et marchés qui restent incompressibles.

Ce chapitre est fortement soumis à l'inflation ces dernières années.

Entre 2022 et 2024, le principal poste en hausse sur ce chapitre concerne les dépenses énergétiques au regard de l'inflation mondiale sur ces dépenses. Ces fortes hausses ont eu pour conséquence de diminuer fortement notre capacité d'autofinancement. Pour autant, de nombreuses mesures de sobriété énergétique ont permis d'amortir ces hausses. La consommation sur le gaz (chauffage) et électricité a diminué de plus de 20% entre 2022 et 2023. Cette baisse de consommation n'a pas empêché une hausse de la dépense puisque les tarifs de l'énergie ont connu une hausse entre +400% pour le gaz et +100% pour l'électricité.

Pour 2025, nous devrions avoir une baisse de 24% du coût du gaz et une stagnation du coût de l'électricité.

Par ailleurs, d'autres postes sont en hausse sur ce chapitre :

- Les transports scolaires en hausse de + 2,48 % au regard de l'inflation sur ces prestations.

Et les postes en baisse sur ce chapitre :

- Les dépenses d'assurance -29 000,00 € avec un nouveau contrat de la flotte automobile et des bâtiments communaux. La faible concurrence sur ce secteur ne nous permet pas de réduire cette dépense obligatoire. Il a fallu se résigner à assurer notre flotte uniquement au tiers pour éviter cette hausse.
- Les dépenses alimentaires qui devraient baisser grâce à un nouveau marché public lancé en fin d'année 2024 à qualité égale, voire supérieure.

Les autres charges de gestion courante intègrent principalement les subventions versées aux associations et au CCAS ainsi que les contingents obligatoires.

Les autres charges :

Chapitre 014 « atténuations de produits » intègre la contribution de la ville depuis 2022 à 2024 à la contribution du FPIC avec une recette en fonctionnement de 384 000 €.

Les charges financières :

Le chapitre des frais financiers intègre la totalité des charges (services bancaires et intérêts) réglées au titre des emprunts, de la trésorerie et de la gestion de la dette.

Le poids des charges financières reste néanmoins inférieur à la moyenne des communes de même strate.

➤ Les intérêts de la dette :

Après deux années de forte hausse des taux d'intérêts sur les marchés financiers, ce poste de dépenses devrait se stabiliser sur l'exercice 2025 avec une légère baisse des taux et du montant à payer pour la ville.

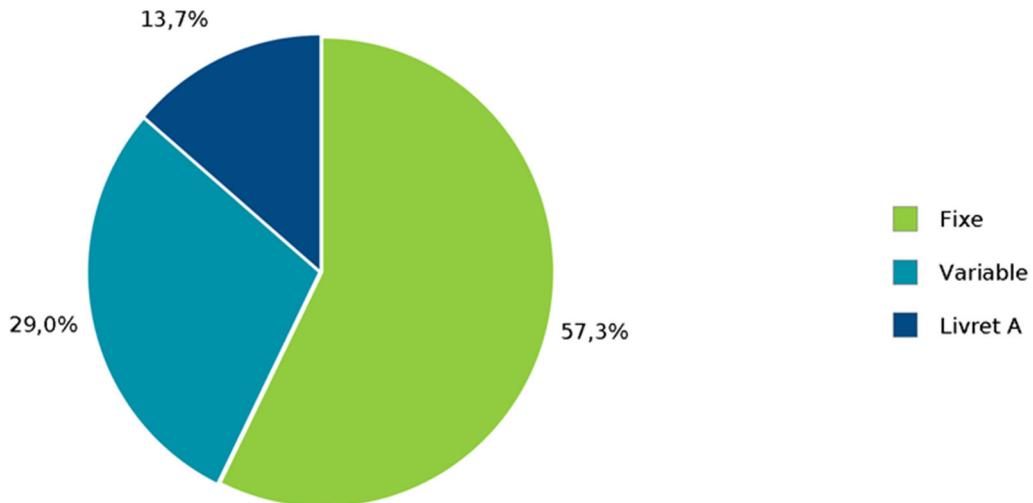
Les intérêts de la dette sont en diminution de -31,98% soit -317 957 € par rapport au budget primitif 2024.

La majeure partie de notre dette est figée sur des taux fixes négociés sur des taux bas. Nous poursuivrons notre gestion active de la dette pour impacter le moins possible nos charges de fonctionnement.

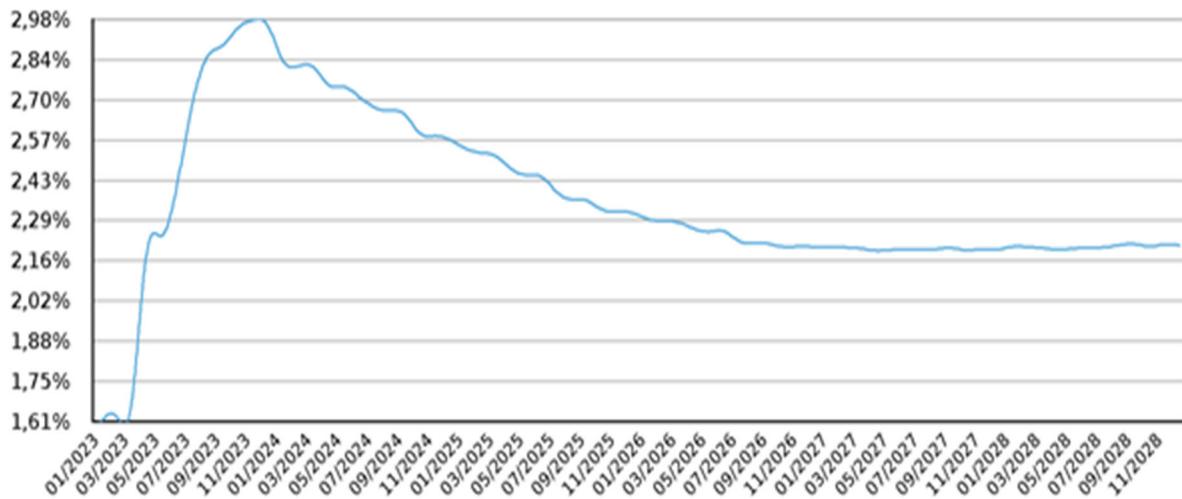
➤ Répartition de la dette par type de taux :

La répartition de la dette est de :

- **71,0 % en taux fixe**
- **29,0 % en taux variables.**



Evolution annuelle du taux moyen avec dérivés (en %)



La dotation aux amortissements :

Source de financement pour la section d'investissement, cette dotation est en hausse de + 16,09% par rapport au Budget Primitif 2024 soit + 100 592,00 €.

Virement de la section de fonctionnement :

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement. Notre autofinancement sur l'exercice 2025 est en augmentation. Une épargne de 2 249 919,00 € a pu être dégagée et constituera une source de financement pour la section d'investissement. A ce virement, il faut ajouter les dotations aux amortissements permettant de renouveler les investissements à hauteur de 725 909 € soit un autofinancement total de 2 975 828,00 €.

La section d'investissement s'établit à **15 471 879,00 €** en recettes comme en dépenses.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

➤ **Les recettes d'Investissement :**

Les recettes ressources proviennent :

- du remboursement du Fonds de Compensation de la TVA, soit 676 988,00 €.
- du versement au titre de la taxe d'aménagement, soit 350 000,00 €.
- des subventions de l'Etat, Régions et Département soit 4 625 850,00 €.
- des amendes de police, soit 242 358,00 €.
- d'un autofinancement de 2 249 919,00 €.
- du produit des cessions d'immobilisations, soit 636 424,00 €.
- d'une ligne d'emprunt à 5 000 000,00 € permettant de financer les dépenses d'investissement.

Les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement inscrites au Budget Primitif 2025 d'un montant de 4 868 208,00 € ont été sollicitées principalement sur les opérations suivantes :

- Du Fonds Verts et de la Région pour la rénovation énergétique du Groupe Scolaire Ferme du Temple pour 1 185 193,00 € ;
- Une subvention de la Région IDF de 66 263,00 € pour les travaux d'installation pour une centrale de panneaux photovoltaïques au Groupe Scolaire Ferme du Temple ;
- De la Région IDF une subvention de 8 650,00 € pour des études concernant le secteur Hérons Cendré – Buffalo ;
- Une aide financière d'Île de France Mobilité de 336 000,00 € pour la construction d'un parking ;
- Une subvention de la Région IDF de 5 831,00 € pour l'acquisition d'un véhicule Police Municipale ;
- Une subvention de l'Etat pour des études de la création de voies Jardins pour 20 000,00 € ;
- De la Région IDF pour 482 400 € et de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud pour 1 500 000 € concernant la Renaturation des Berges de Seine ;
- Une subvention de l'Île de France Nature pour 4 333,00 € concernant des études d'aménagement du Parc de la Theuillerie.
- Un financement de la Région et de l'Etat pour 54 750,00 € concernant des caméras de vidéoprotection ;
- Une demande de subvention sollicitée auprès de la Région Île de France à hauteur de 500 000,00 € pour la rénovation énergétique de l'Ecole Primaire Ordener et dans le cadre du Fonds Vert de l'Etat la somme de 451 830,00 € ;
- De la Préfecture de l'Essonne le produit des amendes de police pour la somme de 242 358,00 €.

Les autres recettes d'investissement :

Les dotations et fonds propres comprennent le montant du FCTVA pour 676 988,00€, dotation qui est fonction du niveau d'investissement de l'année précédente. Le reste provient des taxes d'aménagement du fait des projets de construction sur la Ville. Ainsi la prévision de ces taxes est de 350 000,00 €.

Enfin, les cessions immobilières sont inscrites directement en investissement. Ainsi nous retrouvons une inscription de 636 424,00 € correspondant à la vente de biens immobiliers.

➤ **Les dépenses d'Investissement :**

L'exercice 2025 permet de mettre en œuvre un haut niveau d'investissement pour la commune.

Les dépenses d'investissement à savoir les travaux, les études et les acquisitions seront de 11,4M€ auxquels il faut ajouter 412 718,00€ de travaux en régie soit un total de 11,8 M€ répartis entre les principales opérations majeures et les projets d'investissement de proximité.

DECOMPOSITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
BP 2025

Bâtiments, Voiries, sports, Espaces verts/ hors opération	Arbitrage Dépenses BP 2025
Travaux divers pour le secteur Scolaire	304 600
Travaux divers pour le secteur Sports	317 500
Marché d'approvisionnement	56 000
Autres bâtiments communaux	105 352
Travaux de voiries	547 060
Compexe sportif E. Gagneux	87 254
Réhabilitation de 2 cours de tennis (8 et 9)	39 000
Etudes AMGT	32 000
Espaces verts (Plan 1000 arbres + jardinières+ études)	135 000
Travaux divers dans les structure petite enfance	148 400
Travaux dans les squares dont création aire de jeux dans les docks	89 100
Panneaux photovoltaïques GS FDT	159 030
Mise aux normes et entretien des bâtiments communaux (différentes lignes)	484 000
Vidéosurveillance / sécurité	237 278
Travaux dans l'église	62 000
Travaux d'aménagement dans l'ancienne médiathèque	150 000
Sous-Total	2 953 574
Divers matériels	Arbitrage Dépenses BP 2025
Matériel des Services techniques	39 700
Véhicules/bornes électriques	60 000
Informatique dont réseaux écoles	137 050
Matériel des Services	471 325
Sous-Total	708 075
Opérations	Arbitrage Dépenses BP 2025
Construction d'un nouveau CTM	43 000
Etude pour la création d'une voie jardin	124 736
Construction du RAM2	200 000
Réhabilitation Halle de Tennis	100 000
Réhabilitation du gymnase de la Ferme du Temple	1 911 400
Axe Seine : Renaturation	1 544 663
Etude Aménagement du Parc de la Theuillerie	10 400
Construction Maison de la Seine	1 134 000
Aquisition immobiliere	781 506
Rénovation énergétique de l'école primaire Ordener	1 891 000
Sous-Total	7 740 705
Opérations	Arbitrage Dépenses
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2025	11 402 354

Ainsi, l'investissement public reste important sur le territoire de notre commune pour répondre aux besoins de nos concitoyens et favoriser l'essor d'une ville durable et moderne pour le bien-être de nos concitoyens.

Montant du budget consolidé :

Le montant du budget consolidé est égal à 58 780 409,00 €.

➤ Structure de la dette :

Le remboursement du capital de la dette en 2025 est inscrit à hauteur de 3,06 M€. L'encours de la dette 01 janvier 2025 est de 29,99 M€ contre 32,19 M€ en 2024.

Eléments de synthèse	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Votre dette globale :	32 198 591 €	29 996 769 €
Son taux moyen :	2,84 %	2,47 %
Sa durée résiduelle* :	12 ans et 55 mois	13 ans et 10 mois
Sa durée de vie moyenne **:	6 ans et 6 mois	7 ans et 3 mois

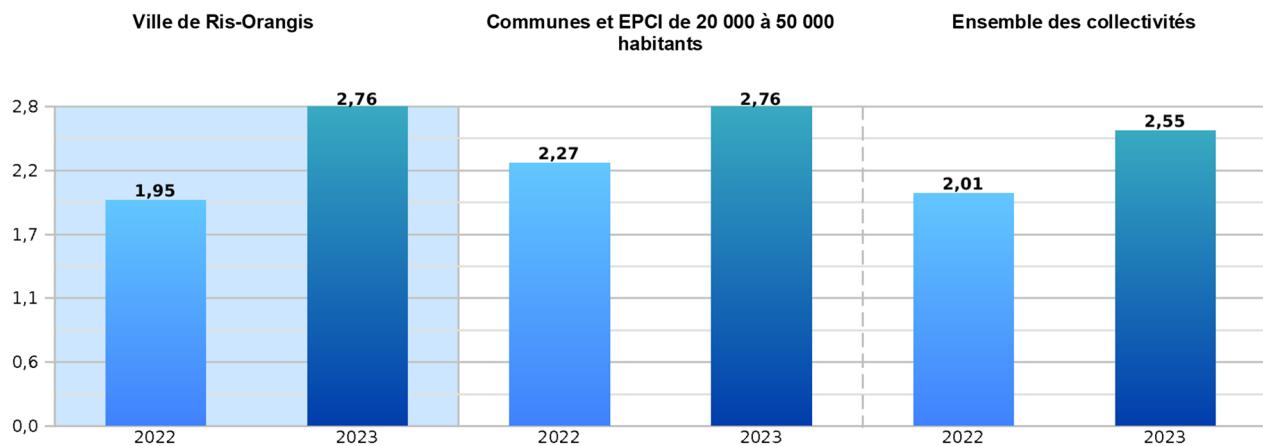
*La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

** Durée de vie moyenne :

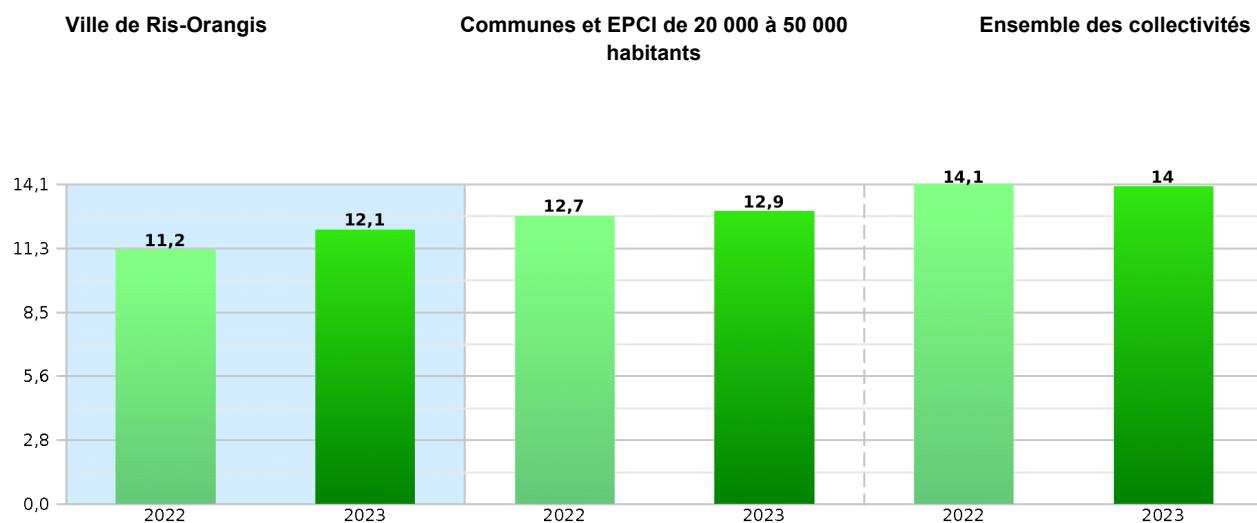
Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

Le taux moyen de notre dette ressort à **2,76% en 2025**.

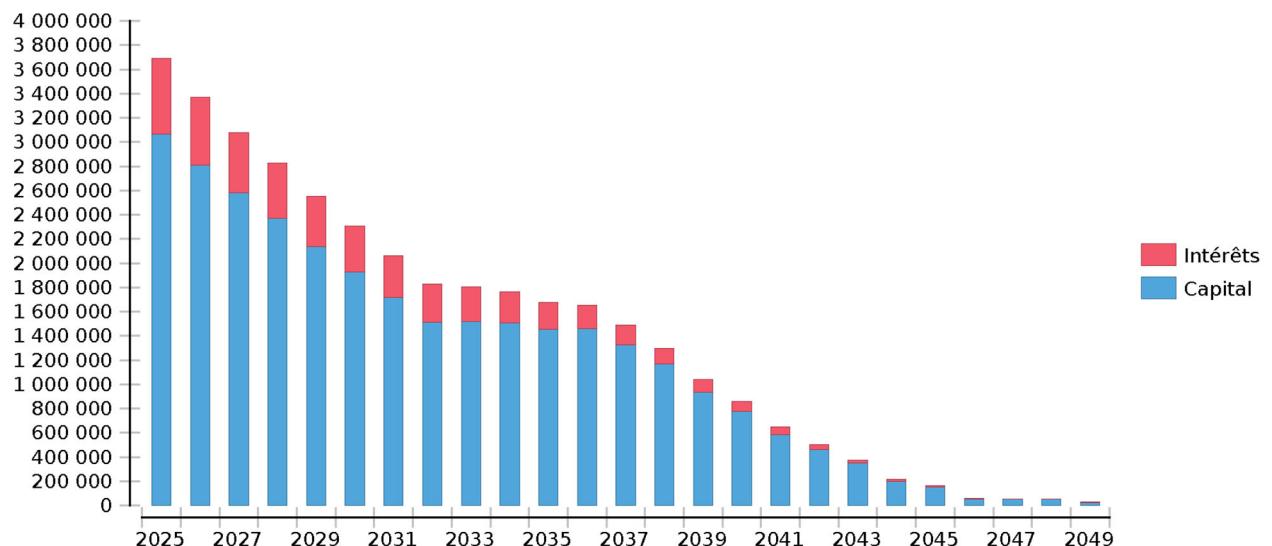
Taux moyen de la dette



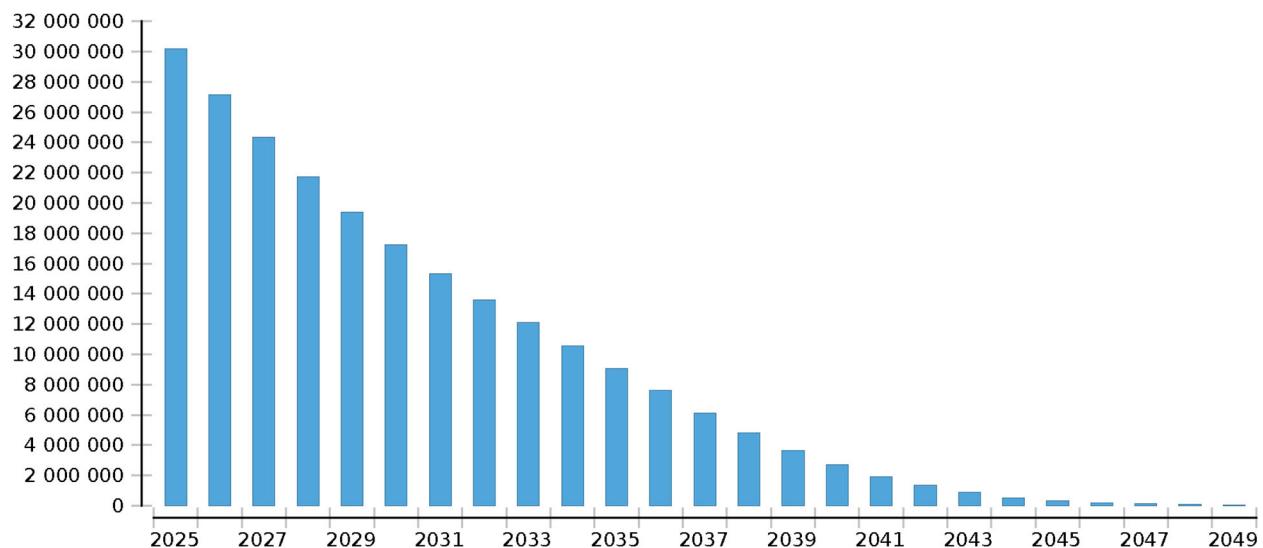
Durée de vie résiduelle (en années)



Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



➤ Les taux d'imposition :

Les taux sont maintenus au même niveau qu'en 2024 (identiques depuis 2010).

La fiscalité des ménages ne subira pas de hausse de taux.

Depuis 2023, plus aucun foyer ne paie la taxe d'habitation sur la résidence principale. Seules les résidences secondaires restent imposables à cette taxe.

Nature de la taxe	Taux 2025	Taux 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18,33%	18,33%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,11%	39,11%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	112,59%	112,59%

Le vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et des taxes foncières au vu des bases notifiées est le suivant :

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES						
Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante	Variation de taux/N-1	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TH sur les résidences secondaires	2 337 403	3,12%	18,33%	0%	428 446	3,12%
TFPB	45 403 973	3,24%	39,11%	0%	17 757 494	3,24%
TFPNB	234 711	2,99%	112,59%	0%	264 261	2,99%
CFE	%	-%	-%
TOTAL	47 976 087	3,23%			18 450 201	3,23%

Au vu des taux qui seront votés, le produit de ces trois taxes sera de 18,45 M€ (hors effet du coefficient correcteur pour garantir le maintien du produit de taxe d'habitation).

Les taxes directes (taxes foncières et taxe d'habitation) représentent 38,46% du produit des taxes et impôts et 41,47% des recettes réelles de fonctionnement.

➤ Les principaux ratios financiers :

Informations financières - ratios		Valeurs	Moyenne de la strate*
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 324,64 €	1 348,00 €
2	Produit des impositions directes / population	674,40 €	777,00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 408,71 €	1 562,00 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	374,49 €	367,00 €
5	Encours de la dette / population	991,74 €	990,00 €
6	Dotation globale de fonctionnement / population	148,78 €	200,00 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)	66,62%	60,50%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	1,03	1,10
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)	1,04	1,16
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (2)	101,18%	92,90%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)	26,58%	23,05%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2)	70,40%	63,30%

*Site DGCL

LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE :

Les effectifs du personnel

Au 1^{er} janvier 2025, au tableau des effectifs, la commune compte 562 agents titulaires et contractuels sur des postes permanents (assistantes maternelles comprises).

A ces effectifs, il faut ajouter 34 emplois aidés et apprentis (10 contrats PC, 1 contrat adulte relais, 12 volontaires service civique et 9 apprentis).

Fonctionnaires et contractuels

	En 2022	En 2023	En 2024	Au 1 ^{er} Janvier 2025
Catégorie A	46	51	46	48
Catégorie B	38	49	50	51
Catégorie C	490	464	466	447
TOTAL	574	564	562	569

A rajouter à cet effectif, 2 agents dans la catégorie A hors catégorie et en catégorie C hors classe (19 postes d'assistantes maternelles).

Depuis quelques années, la ville recrute de jeunes apprentis de 16 à 25 ans pour une première expérience professionnelle en lien avec une formation choisie. Les agents municipaux sont motivés pour transmettre alors leur savoir-faire.

Services : ATSEM, Finances, communication, cuisine, sport.

Depuis 2012, la ville de Ris-Orangis a répondu positivement au dispositif des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi en recrutant des personnes touchant le RAS ou des ARE (chômage). L'embauche permet à des personnes d'avoir un emploi avant de partir à la retraite ou de reprendre une vie sociale.

Services : sortie des écoles, propreté, cuisine, office, entretien.

Depuis octobre 2021, la ville a recours aux Services civiques : les volontaires engagés impulsent des actions de transversalité, de fraternité intergénérationnel (l'ensemble des volontaires aident lors de journées événement).

Missions : lutte contre la fracture numérique, lutte contre l'isolement des personnes âgées, relation citoyenne, culturel, ciné débat, pause lecture dans les écoles, PADM...A ce jour, deux volontaires sont recrutés au service Retraités.

Apprentis

H	F
4	5
TOTAL 9 apprentis	

Emplois aidés (PEC)

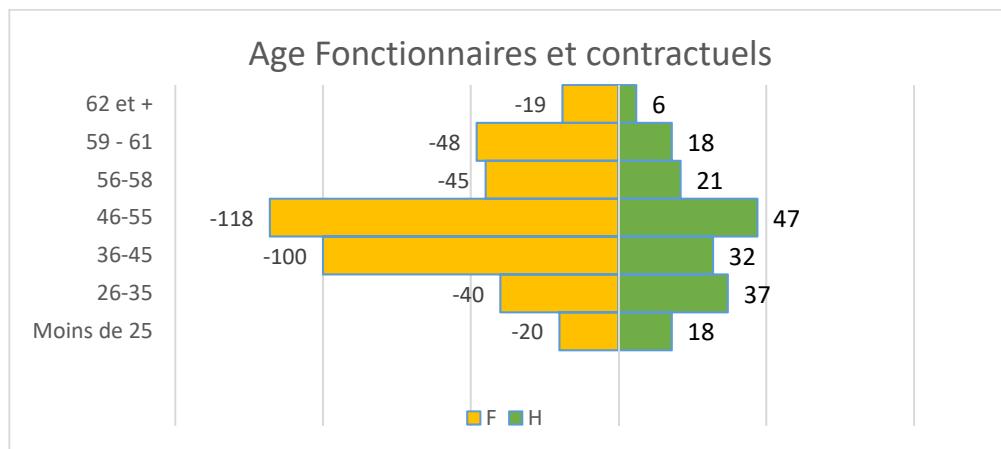
H	F
3	8
TOTAL 11 Contrats PEC	

Services civiques

H	F
1	1
TOTAL 2 emplois de volontaires	

La répartition des agents par âge et sexe

Disposer d'une photographie de la répartition hommes/femmes par âge à une date donnée



20 agents de la commune sont partis en retraite en 2024. L'âge moyen de départ en retraite des agents pour l'année N est : 62.16

En 2025, déjà 13 agents ont demandé un départ en retraite.

La collectivité mène une gestion raisonnée en matière de personnel, à savoir :

- Favoriser et privilégier la mobilité interne,
- Recourir à la mutualisation des compétences,
- Etudier le besoin de remplacement ou non d'un agent suite à son départ
- Favoriser, le cas échéant, la transversalité des services
- Rechercher et mettre en œuvre de nouvelles organisations

À cette gestion d'optimisation des effectifs de la collectivité, s'ajoute un objectif de développement du progrès social et de la performance publique pour toujours mieux répondre aux attentes et besoins des Rissois. La collectivité est convaincue que de bonnes conditions de travail et une politique ambitieuse de qualité de vie au travail favorisent l'investissement, l'engagement et l'efficacité de ses agents au quotidien, et agissent pour la prévention de l'absentéisme. Ainsi, dans le cadre de sa politique RH de Santé et Sécurité au Travail, la Ville s'est engagée depuis plusieurs années à notamment promouvoir la santé pour tous, auprès de ses agents, par des actions de formation et la mise en place d'actions concrètes de lutte contre les troubles musculo squelettiques. D'autre part, la Ville encourage ses agents à se former. Et ce, afin de leur permettre d'approfondir leurs connaissances, de développer leurs compétences, notamment pour assurer et garantir un service municipal performant, mais aussi, d'évoluer au sein de la Commune et/ou de la Fonction Publique.

De plus, la Ville poursuit également sa politique d'évolution professionnelle des agents, en nommant les agents à chaque réussite aux concours si le poste est en lien avec ce dernier mais également via l'ancienneté (174 avancements d'échelon, 34 avancements de grade et 3 promotions) en 2025.

Par ailleurs, la ville a mis en place le télétravail, à raison de 1 ou 2 jours par semaine et pour les activités éligibles.